



**HAL**  
open science

## LCP - Laboratoire des collectivités publiques

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une entité de recherche. LCP - Laboratoire des collectivités publiques. 2011, Université d'Orléans. hceres-02035142

**HAL Id: hceres-02035142**

**<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02035142v1>**

Submitted on 20 Feb 2019

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



agence d'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Section des Unités de recherche

Rapport de l'AERES sur  
l'unité :

Laboratoire Collectivités Publiques (EA 2080)  
sous tutelle des  
établissements et organismes :

Université d'Orléans

Novembre 2010



agence d'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Section des Unités de recherche

## Rapport de l'AERES sur l'unité :

Laboratoire Collectivités Publiques (EA 2080)

sous tutelle des

établissements et organismes :

Université d'Orléans

Le Président de l'AERES

Didier Houssin

Section des unités  
de recherche

Le Directeur

Pierre Glorieux

Novembre 2010



# Unité

**Nom de l'unité :** Laboratoire Collectivités Publiques

**Label demandé :** EA

**N° si renouvellement :** 2080

**Nom du directeur :** M. François PRIET

## Membres du comité d'experts

**Président :**

M. Bernard TEYSSIE, Université Panthéon-Assas (Paris 2), représentant le CNU

**Experts :**

Mme Nicole DOCKES, Université Lyon 3

M. Dimitri HOUTCIEFF, Université d'Evry

M. Xavier MAGNON, Université Toulouse 1

Mme Marie-Laure MATHIEU, Université Montpellier 1

M. Christian MESTRE, Université de Strasbourg

## Représentants présents lors de la visite

**Délégué scientifique représentant de l'AERES :**

Mme Christine NEAU-LEDUC

**Représentant(s) des établissements et organismes tutelles de l'unité :**

Mme Anne LAVIGNE, Vice-président du Conseil scientifique de l'Université d'Orléans



# Rapport

## 1 • Introduction

- Date et déroulement de la visite :

La visite s'est déroulée le matin du 15 novembre 2010. Elle a permis de rencontrer la plupart des membres du Laboratoire et un certain nombre de doctorants. Plus précisément, la visite s'est déroulée le 15 novembre 2010 dans les locaux de la Faculté de droit, d'économie et de gestion de l'Université d'Orléans de 8 h à 9 h 30 avec, dans un premier temps, l'audition des membres de l'équipe, suivie de celle, à huis clos, des doctorants. Le directeur de l'équipe a présenté le bilan et le projet de l'unité, en insistant sur le fonctionnement direct de celle-ci. Une discussion libre a suivi avec les membres présents. L'audition des doctorants a permis de mesurer la réalité de l'encadrement et d'exprimer une demande de participation accrue.

- Historique et localisation géographique de l'unité et description synthétique de son domaine et de ses activités :

Le Laboratoire Collectivités territoriales a été créé en 1977. Il est rattaché à l'Université d'Orléans. Il est structuré en trois sections : Droit des collectivités territoriales ; Histoire du droit ; Gestion et sociologie des collectivités territoriales. En outre, le Groupe de recherche européen sur la diversité culturelle (GREDIC) lui est rattaché depuis 2005. Le laboratoire a souhaité changer de dénomination pour devenir Laboratoire Collectivités Publiques.

- Equipe de Direction :

- Directeur : M. François PRIET
- Responsable de la section « Droit des collectivités territoriales » : M. François PRIET
- Responsable de la section « Histoire du droit » : M. Philippe TANCHOUX
- Responsable de la section « Gestion et sociologie des collectivités territoriales » : M. Pascal FABRE
- Responsable du GREDIC : Mme Annie HUMBERT-DROZ SWEZEY



- Effectifs de l'unité : (sur la base du dossier déposé à l'AERES) :

	Dans le bilan	Dans le projet
N1 : Nombre d'enseignants-chercheurs (cf. Formulaire 2.1 du dossier de l'unité)	22	23
N2 : Nombre de chercheurs des EPST ou EPIC (cf. Formulaire 2.3 du dossier de l'unité)	0	0
N3 : Nombre d'autres enseignants-chercheurs et chercheurs y compris chercheurs post-doctorants (cf. Formulaire 2.2, 2.4 et 2.7 du dossier de l'unité)	4	4
N4 : Nombre d'ingénieurs, techniciens et de personnels administratifs titulaires (cf. Formulaire 2.5 du dossier de l'unité)	0,5	0,5
N5 : Nombre d'ingénieurs, techniciens et de personnels administratifs non titulaires (cf. Formulaire 2.6 du dossier de l'unité)	0	
N6 : Nombre de doctorants (cf. Formulaire 2.8 du dossier de l'unité)	17	
N7 : Nombre de personnes habilitées à diriger des recherches ou assimilées	10	12

## 2 • Appréciation sur l'unité

- Avis global sur l'unité :

Le Laboratoire « Collectivités Publiques » possède, dans le champ de compétence que désigne son intitulé, une réelle visibilité. Celle-ci comporte toutefois de sensibles marges de progression. Encore faut-il que le nombre de « producteurs » et l'unité de l'équipe soient renforcés.

- Points forts et opportunités :

Le Laboratoire dispose d'un réel socle de compétences dans le champ « Collectivités territoriales ». Ces liens avec le GREDIC lui donnent accès à un réseau riche de savoirs de qualité. L'examen du projet confirme que là se situe le point fort de l'équipe. Il conviendra de veiller à ce que l'ouverture, souhaitée, à l'ensemble des collectivités publiques, ne s'accompagne pas d'une dilution des compétences du Laboratoire.

- Points à améliorer et risques :

Le Laboratoire doit veiller à accroître le nombre de ses membres habilités à diriger des recherches, notamment en encourageant les maîtres de conférences de l'équipe qui ne bénéficient pas de cette habilitation à déployer une activité scientifique leur permettant d'obtenir leur HDR.

Le Laboratoire doit continuer à être attentif à sa cohérence interne. Doit être maintenu et, le cas échéant, accru, l'effort accompli en vue de dépasser les clivages anciens nés de la présence, au sein du Laboratoire, de sections autonomes et d'un groupe de recherche demeuré trop largement extérieur à l'ensemble auquel il est supposé appartenir.



- **Recommandations:**

Les recommandations s'inscrivent dans le prolongement du point précédent :

- il faut que le nombre de « producteurs » s'accroisse significativement ;
- il faut veiller à la cohérence de l'équipe ;
- il faut demeurer attentif à définir des objectifs réalistes auxquels l'ensemble des membres de l'équipe puissent adhérer et à la réalisation desquels tous puissent activement participer.

- **Données de production :**

(cf. [http://www.aeres-evaluation.fr/IMG/pdf/Criteres\\_Identification\\_Ensgts-Chercheurs.pdf](http://www.aeres-evaluation.fr/IMG/pdf/Criteres_Identification_Ensgts-Chercheurs.pdf))

A1 : Nombre de producteurs parmi les chercheurs et enseignants chercheurs référencés en N1 et N2 dans la colonne projet	15
A2 : Nombre de producteurs parmi les autres personnels référencés en N3, N4 et N5 dans la colonne projet	3
A3 : Taux de producteurs de l'unité [A1/(N1+N2)]	60%
A4 : Nombre d'HDR soutenues (cf. Formulaire 2.10 du dossier de l'unité)	5
A5 : Nombre de thèses soutenues (cf. Formulaire 2.9 du dossier de l'unité)	5

### 3 • **Appréciations détaillées :**

- **Appréciation sur la qualité scientifique et la production :**

Les publications des membres du Laboratoire sont, dans le champ couvert par ce dernier - les collectivités territoriales - connues et appréciées. Leur qualité scientifique mérite d'être soulignée. Il est cependant permis de regretter que tous les membres de l'équipe ne concourent pas à cette production scientifique. Le nombre de « non-publiants » est trop élevé. Il fait peser de sérieuses menaces sur l'avenir d'une équipe dont tous les membres doivent concourir à l'œuvre commune. Il peut contribuer à éclairer : 1) les résultats, relativement modestes, obtenus, au cours des quatre dernières années, en matière doctorale, à savoir cinq soutenances de thèse (dont les auteurs avaient tous, au moment de la soutenance, plus de trente ans) ; 2) la relative faiblesse du nombre de doctorants (17, dont 14 ont déjà plus de trente ans).

Plus particulièrement, le Laboratoire est structuré en quatre sections.

La section « Droit des collectivités territoriales, de l'urbanisme et de l'habitat » a développé différents axes de recherche dans le domaine de l'habitat et de l'urbanisme : association avec le GRIDAUH, GIP de recherche sur les institutions et le droit de l'aménagement, de l'urbanisme et de l'habitat ; organisation de deux colloques ; participation à un contrat de recherche proposé par le PUCA, dépendant du Ministère de l'équipement, sur le thème Intercommunalité et politique de l'habitat ; publication d'un ouvrage collectif. Ces différentes réalisations de qualité ont mis en exergue la notion de partenariat tant au travers de sa réalité que de son fonctionnement.

La section « Histoire du droit » a articulé ses travaux de recherche autour de deux axes : le premier, prioritaire, a traité à l'histoire administrative des collectivités territoriales et leur rapport avec l'Etat dans le cadre du concept de gouvernementalité, le second à la constitution d'un Libér territorial. Ces thématiques se sont retrouvées dans la production individuelle des membres de la section et ont justifié l'organisation de cinq colloques sur la période.



La section « Gestion et sociologie des collectivités territoriales » a retenu deux axes de recherche : le premier relatif aux associations, leur importance, leur mode de fonctionnement, essentiellement, dans le cadre des partenariats qu'elles peuvent avoir avec les collectivités (publications, un colloque) ; le second relatif aux outils de contrôle de gestion (indicateurs et comptabilité de gestion) utilisés dans les collectivités (contrats avec collectivités locales ; publications).

Enfin, la quatrième section est composée du « Groupe de recherches européen sur la diversité culturelle ». Il repose sur l'activité de la fondatrice et directrice du GREDEC qui est un groupement de chercheurs-experts (relevant de différentes universités européennes) auprès du Conseil de l'Europe et de l'ONU/PNUD, groupement fonctionnant en réseau. Les thématiques étudiées sont l'éthique, la démocratie culturelle et la diversité culturelle. Elles se traduisent par la production de rapports à destinations des institutions concernées.

- **Appréciation sur le rayonnement, l'attractivité, et l'intégration de l'unité de Recherche dans son environnement :**

Le Laboratoire a su nouer des liens avec des équipes d'universités étrangères, notamment avec l'Université de Cracovie. Il bénéficie, grâce à la présence, en son sein, du groupe de recherche européen sur la diversité culturelle, d'un lien étroit et permanent avec le Conseil de l'Europe et avec un réseau de chercheurs implantés à Fribourg, Berlin, Rome et Madrid. Il est, en revanche, permis de regretter que la coopération esquissée avec le Laboratoire d'étude des réformes administratives et de la décentralisation de l'Université de Tours peine à connaître de nouvelles déclinaisons (et semble même, pour l'heure, sérieusement compromise).

La capacité d'attraction du Laboratoire apparaît modeste à en juger par le nombre relativement faible de doctorants : 17, dont 14 sont âgés de plus de trente ans. Il est vrai que le nombre d'enseignants-chercheurs habilités à diriger des recherches n'est pas considérable puisqu'il n'est que de 10 au bilan et de 12 dans le projet (en ne tenant pas compte des professeurs émérites) pour une équipe de 23 personnes dans le projet. Cette situation ne peut trouver remède qu'à travers un rehaussement de l'activité scientifique des membres de l'équipe non habilités à diriger des recherches afin de leur permettre, en un second temps, l'accès au diplôme les habilitant à en diriger.

- **Appréciation sur la stratégie, la gouvernance et la vie de l'unité :**

Il est permis de nourrir quelques doutes sur l'unité réelle du Laboratoire. Celui-ci apparaît, en réalité, comme l'addition de quatre entités : la section collectivités territoriales, urbanisme et habitat ; la section histoire du droit, la section gestion et sociologie des collectivités territoriales ; le groupe de recherche européen sur la diversité culturelle. En dépit des efforts parfois accomplis pour conjuguer les savoirs des spécialistes de droit public et des historiens du droit, cette organisation ne facilite guère la conduite de travaux collectifs. Elle la facilite d'autant moins que, jusqu'à présent, les crédits dont dispose le Laboratoire sont répartis entre les sections au lieu d'être directement affectés, au moins en partie, à des actions communes. Il est permis d'espérer que la définition, au titre du projet, d'axes de recherche plus transversaux que naguère s'accompagne, sur ce terrain, d'évolutions significatives.

- **Appréciation sur le projet :**

Le projet du Laboratoire s'organise autour de trois axes : action des collectivités publiques (cette référence accompagnant le souhait du Laboratoire d'avoir désormais pour titre « Laboratoire Collectivités publiques ») ; administration des territoires ; intelligence territoriale.

Le premier axe est le plus sérieusement étayé : il réunit cinq professeurs (dont un professeur émérite) et douze maîtres de conférences ; il s'inscrit dans le prolongement des recherches les plus pertinentes conduites, dans le passé, par le Laboratoire ; il est structuré autour de projets qui sont, pour la plupart, clairement identifiés, c'est-à-dire de recherches touchant aux compétences des collectivités publiques (autour de l'articulation entre la législation de l'urbanisme et d'autres législations ayant une incidence sur l'utilisation du sol, de la création d'un observatoire Patrimoine culturel et paysage et de l'étude du thème « service public entre banalisation et sanctuarisation »), à la gouvernance administrative (avec, entre autres, les questions de la mesure des performances des organisations publiques et de l'utilisation réelle de la comptabilité de gestion dans les mairies), à la domanialité publique (avec les mutations notamment de ses moyens) et au contentieux généré par les collectivités publiques (recherche sur la notion d'injusticiabilité). Les thématiques retenues au soutien de ce premier axe sont présentées de façon précise et pertinente et renvoient à des questions faisant actuellement débat. Ainsi, même s'il apparaît très ambitieux (peut-être trop au regard des réalisations passées de l'équipe), il possède une réelle crédibilité.



Tel n'est pas nécessairement le cas des deuxième et troisième axes. Au titre du deuxième sont affichés deux projets ambitieux (une recherche sur « Gouvernamentalités, institutions publiques et administrations » ; la constitution d'un liber territorial) mais qui ne seront portés que par un professeur, un professeur émérite, cinq maîtres de conférences et un Prag. En ce qui concerne le troisième axe, sa substance n'est pas précisément définie : peu d'informations sont fournies quant à la matérialisation de la recherche (colloques, publications ?), le projet ne semblant reposer que sur l'activité d'un seul un maître de conférences. L'existence même du projet - outre sa faisabilité - est sujette à interrogations.

<b>Intitulé UR / équipe</b>	<b>C1</b>	<b>C2</b>	<b>C3</b>	<b>C4</b>	<b>Note globale</b>
<b>Laboratoire des Collectivités Publiques (LCP)</b>	<b>A</b>	<b>B</b>	<b>B</b>	<b>B</b>	<b>B</b>

- C1 Qualité scientifique et production
- C2 Rayonnement et attractivité, intégration dans l'environnement
- C3 Gouvernance et vie du laboratoire
- C4 Stratégie et projet scientifique



**Statistiques de notes globales par domaines scientifiques**  
(État au 06/05/2011)

**Sciences Humaines et Sociales**

<b>Note globale</b>	<b>SHS1</b>	<b>SHS2</b>	<b>SHS3</b>	<b>SHS4</b>	<b>SHS5</b>	<b>SHS6</b>	<b>Total</b>
A+	2	8	2	11	5	6	34
A	12	33	12	13	32	18	120
B	11	37	6	22	19	5	100
C	8	4	2	6	1		21
Non noté	1						1
<b>Total</b>	<b>34</b>	<b>82</b>	<b>22</b>	<b>52</b>	<b>57</b>	<b>29</b>	<b>276</b>
A+	5,9%	9,8%	9,1%	21,2%	8,8%	20,7%	12,3%
A	35,3%	40,2%	54,5%	25,0%	56,1%	62,1%	43,5%
B	32,4%	45,1%	27,3%	42,3%	33,3%	17,2%	36,2%
C	23,5%	4,9%	9,1%	11,5%	1,8%		7,6%
Non noté	2,9%						0,4%
Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

**Intitulés des domaines scientifiques**

**Sciences Humaines et Sociales**

- SHS1 Marchés et organisations**
- SHS2 Normes, institutions et comportements sociaux**
- SHS3 Espace, environnement et sociétés**
- SHS4 Esprit humain, langage, éducation**
- SHS5 Langues, textes, arts et cultures**
- SHS6 Mondes anciens et contemporains**



## LE PRESIDENT

Orléans, le 5 avril 2011

**Référence à rappeler :** DRED/MFC/n° 2011-285

**Votre référence :**

B2012-EV-0450855K-S2UR120001510-RT

**Affaire suivie par :** Marie-Françoise Combeau

☎ 02 38 41 71 97

📄 02 38 49 46 12

✉ [direction.recherche@univ-orleans.fr](mailto:direction.recherche@univ-orleans.fr)

Monsieur Pierre Glorieux

Directeur de la section des unités de recherche

AERES

**Objet :** commentaires sur le rapport d'évaluation du laboratoire LCP

Monsieur le Directeur,

L'Université d'Orléans remercie le Comité de visite pour son examen des activités et de la prospective du LCP. Le rapport d'évaluation appelle plusieurs remarques.

- Sur la thématique du laboratoire

Le rapport d'évaluation semble apprécier « la réelle visibilité » scientifique de l'unité, et exprime à cet égard la crainte que « l'ouverture souhaitée, à l'ensemble des collectivités publiques, ne s'accompagne (...) d'une dilution des compétences du laboratoire ». C'est après une réflexion murement arrêtée en conseil de laboratoire, qu'il a été décidé d'élargir la thématique de recherche à l'ensemble des collectivités publiques, afin que les juristes publicistes puissent trouver dans le laboratoire le cadre d'épanouissement intellectuel qui leur convient. Quant au projet avorté de rapprochement avec le LERAD de l'Université de Tours, on ne peut, tout comme le comité, que le déplorer, et ce d'autant plus que, en dépit de la réorientation qu'a connue le LERAD, les points de convergence scientifique entre les deux laboratoires continuent à l'emporter largement sur les points de divergence. L'Université d'Orléans s'attachera à appuyer ce rapprochement souhaité par l'équipe dirigeante du LCP. Enfin, on peut regretter que l'évaluation n'attache manifestement aucun prix à la transversalité du laboratoire.

- Sur le potentiel de personnels habilités à diriger des recherches

Si l'on ne peut disconvenir que le nombre d'HDR doit progresser, le rapport fait, au demeurant, peu de cas de l'amélioration constatée dans le cadre de l'exécution de l'actuel contrat, et des engagements pris dans le projet scientifique du futur contrat. S'agissant des maîtres de conférences récemment nommés, il apparaît difficile d'envisager de nouvelles HDR dans un très proche avenir. En revanche, le laboratoire s'engage à ce que les prévisions soient respectées.

- Sur le nombre de doctorants

Le nombre de doctorants reste insuffisant. Il convient toutefois de signaler que le nombre de soutenances est en progression (3 en moyenne par an), et que des étudiants issus de masters extérieurs à l'Université d'Orléans (notamment l'Université Jagellone de Cracovie) s'inscrivent au sein du laboratoire ce qui montre, en définitive, que le laboratoire sait faire preuve d'une certaine attractivité.

- Sur la gouvernance de l'unité

Le rapport exprime un certain scepticisme, voire une suspicion, sur l'organisation générale du laboratoire, dont la structuration en sections constituerait selon le comité un obstacle au dynamisme scientifique de l'unité. Le fait que tous les chercheurs de cette dernière travaillent sur une thématique commune ne signifie pas et ne doit pas signifier qu'ils doivent travailler systématiquement sur les mêmes projets. Au demeurant, l'inexistence alléguée de synergies scientifiques est démentie à la fois dans le bilan scientifique, et dans le projet joint au dossier. De même, l'autonomie financière des sections n'a jamais empêché la mise en place de projets communs. Autrement dit, l'organisation en sections du laboratoire n'a pas nui à sa visibilité. Plus généralement, les changements progressifs qui ont été mis en place et que le projet scientifique présenté entend poursuivre se révèlent plus efficaces que des modifications brutales peu favorables à une appropriation collective des nouvelles orientations.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes meilleures salutations.



Youssoufi Touré